

37 €

Oursinades à Carry-le-Rouet

Dimanche 7 Février 2027*



Départ de votre région en Autocar de Grand Tourisme**** vers 06h00 suivant le lieu de prise en charge, en direction de Carry-le-Rouet.

Arrêt pour petit-déjeuner libre.

Arrivée vers 10h30 sur place. Déjeuner libre. Découvrez les Oursinades de Carry-le Rouet, la plus grande fête régionale de la côte bleue qui existe depuis les années 60 : stands de dégustation d'oursins et de coquillages sur le port, foire artisanale, vente de produits du terroir mais aussi des animations dansantes et musicales.

Départ à 16h30 pour route de retour sur votre région vers 21h00.

*Sous réserve de changement de date en 2027

Ce prix comprend : Le voyage en autocar de Grand Tourisme ****

Ce prix ne comprend pas : les repas, les dépenses à caractère personnel, l'assurance annulation* : + 3 €

DU Les îles
voyage

"Osez le monde"



Ardèche / Drôme / Rhône

 **Bulletin de participation** -----

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer **aux Oursinades à Carry le Rouet** le Dimanche 7 Février 2027 :

Nombre de personnes _____ x 37 € - Assurance annulation* _____ x 3 € (Chèque à l'ordre d'Autocars Palisse)

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE - 9 Avenue du Président Roosevelt - 26600 TAIN L'HERMITAGE. (Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11). A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile.

* L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.